31e ANNEE. — N° 32 — 15 CENTIMES LE NUMERO. — JEUDI 19 MARS 1891

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 19 Mars

QUESTIONS AGRICOLES

On se préoccupe beaucoup depuis quelques temps de toutes les questions qui concernent l'agriculture. Il y a même, à la Chambre, un groupe qui se pare volontiers du nom de « groupe agricole », ce qui, soit dit en passant, ne veut pas dire qu'il défende avec toute l'énergie dont il est capable, les intérêts de nos cultivateurs.

Quoi qu'il en soit, cette préoccupation des choses de l'agriculture, est une preuve que l'on commence à se rendre compte de la nécessité qu'il y a de venir en aide à cette industrie, qui est bien, quoique l'on puisse penser et dire, la première de toutes.

Eh quoi ! nous entendons chaque jour des orateurs et des écrivains s'apitoyer sur le sort des ouvriers des villes ; nous entendons réclamer pour eux une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail, et l'on ne semble pas s'apercevoir qu'à côté de ceux-là, il y a près de 25 millions de travailleurs qui vivent uniquement de la terre. Et l'on ne songe pas à leur venir en aide, à alléger les lourdes charges sous lesquelles ils succombent.

Pourquoi cette partialité ? il nous semble cependant qu'ils ne sont pas moins dignes d'intérêt que les ouvriers des villes.

Le paysan parle peu, il ne sait pas, comme l'ouvrier des villes, récriminer, se mettre en grève, tenir des réunions où l'on crie haro ! contre l'infâme capital, et où l'on menace le gouvernement. Habitué à tout supporter sans se plaindre, ne sachant pas se grouper, former corps, se solidariser, le travailleur des champs est tenu à l'écart, le pouvoir ne s'occupe pas de lui et néglige de le protéger, de défendre ses intérêts.

C'est triste à dire, mais il faut bien reconnaître que nous vivons à une époque où l'on n'écoute pas ceux qui crient le plus fort. Or, nous le répétons, le paysan ne sait pas crier ; il reste muet, courbé sur le sillon, qu'il féconde de ses sueurs et supporte ses souffrances en silence.

Dernièrement, quelques députés ont proposé à la Chambre de voter quelques millions pour venir en aide aux cultivateurs éprouvés par les rigueurs de l'hiver. On a constaté, en effet, que la plupart des blés semés en septembre et en octobre 1890, ont été détruits par les gelées et qu'il a fallu les remplacer par des blés de mars, ce qui constitue, pour les cultivateurs et les fermiers, une perte importante. Eh bien ! des voix se sont élevées dans la presse pour combattre cette proposition, sous le prétexte spécieux que c'était s'engager dans une voie dangereuse, consacrer ce que l'on appelle le socialisme d'Etat.

Le mot est bien un peu gros pour une affaire si minime. Que diraient ces mêmes journaux, si les cultivateurs en question étaient obligés, faute de ressources, de laisser leurs terres incultes et si la prochaine récolte, pour cette cause, accusait un déficit important ?

Ils seraient certainement les premiers à se lamenter et à crier que l'on néglige de protéger l'agriculture.

Sans doute, ce n'est pas en accordant quelques minimes secours ou subventions que l'on améliorera leur situation, que l'on rendra à leur noble profession son prestige et que l'on arrêtera le courant qui tend à dépeupler les campagnes au profit des villes. Mais, cependant, les mesures parlementaires de cette nature sont une preuve que le pouvoir s'occupe des populations agricoles et qu'il ne se désintéresse pas, comme on serait porté à le croire, de leurs pénibles travaux et de leur situation.

Certes, nous reconnaissons que depuis quelque temps on a formé beaucoup de projets, pour venir en aide à l'agriculture : mais malheureusement, nous ne voyons pas qu'ils aient donné, jusqu'à ce jour, des résultats appréciables. On dira peut-être qu'il faut attendre, que les réformes sont trop récentes pour qu'elles puissent avoir porté les fruits attendus. Nous l'admettons sans conteste ; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que si elles ont été inspirées par un sentiment des plus louables, elles sont, pour la plupart, d'une application difficile. Ce qui manque, c'est le sens pratique. Et cela se comprend. Pour résoudre un pareil problème, il faudrait connaître à fond l'existence intime du cultivateur, avoir vécu de sa vie, tenu le manche de la charrue, c'est-à dire cultivé la terre. Or, c'est ce qui manque à nos législateurs. On peut dire que l'agriculture n'est pas suffisamment représentée dans le Parlement.

Il faut espérer, néanmoins, quand viendra la discussion des tarifs de douane, qu'on saura la protéger suffisamment contre la concurrence étrangère. Il s'agit ici d'une question, non pas d'intérêt particulier, mais d'intérêt général, ou plutôt national.

* *

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 mars

M. de Freycinet dépose un projet d'avancement pour les sous-lieutenants d'infanterie, de cavalerie et du train des équipages.

L'urgence est déclarée et le projet est renvoyé à la commission de l'armée.

On discute ensuite un projet de loi et diverses proportions sur l'exercice de la médecine.

M. Hanglet voudrait que les écoles secondaires devinssent des écoles préparatoires.

Après un discours de M. Chevalier, la Chambre décide le passage à la discussion des articles.

M. Leydet dépose le rapport concernant un crédit de 60,000 fr. pour venir en aide aux associations ouvrières prenant part à l'exposition industrielle.

L'ensemble est adopté par 460 voix contre 2.

Les articles de 1 à 5 de la loi sur l'exercice de la médecine sont adoptés après une longue discussion entre *M. Brouardel* et le rapporteur.

La Chambre décide, par 385 voix contre 113, que les dentistes pourront pratiquer l'anesthésie sans le secours d'un docteur.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a soumis à la signature du président de la République un décret rendu en forme de règlement d'administration publique et fixant le taux des indemnités de logement pour le personnel enseignant des écoles primaires de tout ordre.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a été autorisé à déposer un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 600,000 fr. en vue combattre l'invasion des sauterelles en Algérie.

Enfin, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a été autorisé à saisir la Chambre d'un projet de loi relatif aux tarifs des marchandises en chemins de fer d'intérêt général. Ce projet, qui a été élaboré par le comité consultatif des chemins de fer, modifie un certain nombre de dispositions entrées dans la pratique. Il supprime diverses difficultés qui se produisent entre les compagnies et les expéditeurs à propos des tarifs réduits, des itinéraires et des responsabilités des compagnies.

La Mort du prince Napoléon

Rome, 17 mars.

Le prince Napoléon est mort à sept heures et demie.

* * *

Le conseil de famille se réunira au Quirinal pour régler les funérailles du prince Jérôme Napoléon.

Algérie

M. Franck Chaveau, secrétaire de la commission de l'Algérie, est parti, hier dans la soirée, pour Alger.

* * *

Suivant l'*Autorité*, il serait question de confier l'intérim du gouvernement d'Algérie à un commissaire spécial.

Naufrage

Une collision a eu lieu dans la baie de Gibraltar entre le stamer *Utopia* portant 700 émigrants italiens et les cuirassés anglais *Anson* et *Rodney*.

L'*Utopia* a coulé. Le nombre des morts dépasse 200.

Grèves en Belgique

Un conflit est survenu mardi à Flens entre les gendarmes belges et les mineurs grévistes.

Les gendarmes dégaînèrent. Plusieurs grévistes ont été blessés.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 25

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

XV

LE CHOIX DU RÉGIMENT

Des pourparlers s'engagèrent avec plusieurs individus, qui voulaient se vendre et avec des compagnies d'assurances.

M. Chevalier trouvait un vice radical à tous ceux qui se présentaient, ou menaçait les agents des compagnies d'un procès.

Jean-Pierre écoutait toutes ces scènes auxquelles il était obligé d'assister.

Cela l'écœurait.

— Mon Dieu ! disait-il, tant d'affaires pour si peu de chose !

Et il prit un parti décisif.

L'année s'écoulait lentement, mais enfin on était en septembre et il était probable que les conscrits seraient appelés en octobre.

Jean-Pierre avait remarqué deux choses.

La première, c'est que Jenny n'était plus la jeune fille d'autrefois. Elle suivait avec attention les journaux ; elle lisait tous les dimanches le *Bulletin de l'Armée*.

Il avait pris ce journal après elle une seule fois mais il y avait appris que le 25e de ligne était en garnison à Versailles. Donc, Maurice Bertrand était là.

Il avait lu aussi que plusieurs jeunes gens de sa classe avaient devancé l'appel pour choisir leur régiment.

Cela le fit réfléchir profondément.

La seconde chose qu'il avait remarqué, c'était une joie et une tristesse qui se succédaient périodiquement sur le visage de la belle et chère Jenny.

Lui parler, chercher à s'en faire aimer était inutile. Jenny n'était plus pour lui que l'amie de son enfance.

Mlle Durand tenait le cœur de Jean-Pierre dans le pli de son sourire, et le pauvre garçon sentait qu'il devait la laisser là, car il ne pourrait jamais l'en arracher.

Le fermier de pêche et sa femme ne disaient plus un mot du mariage projeté.

Il est évident que Jenny avait formellement refusé.

Un matin donc, Jean-Pierre, imitant la mère Marie, se présenta chez M. Chevalier et sonna.

Sapristi ! à ce coup de sonnette vigoureux, le vieillard bondit sur son fauteuil et dégringola l'escalier.

— Que voulez-vous ? cria-t-il.

Jean-Pierre se souvint du mot d'ordre.

— De la part de M. le curé, dit-il.

La porte s'ouvrit.

A la vue du garçon, le vieil usurier jugea tout de suite qu'il avait affaire à Jean-Pierre Constant.

Il n'avait pas été, depuis vingt ans sans le rencontrer et sans s'informer, surtout depuis le tirage au sort.

— Montez, dit-il, en indiquant le fameux cabinet de réception.

Lorsque les deux hommes, le vieux et le jeune furent assis, et que M. Chevalier eut posé ses lunettes sur son nez, détail obligatoire, le vieillard dit :

— Voyons, mon enfant, que venez-vous me demander !

Jean-Pierre sourit.

— Rien, dit-il.

Le visage de M. Chevalier s'éclaircit.

— Ma mère Marie, continua Jean-Pierre, me dit que je vous dois une visite de remerciement, dit-il.

— Oh ! je ne suis pas exigeant...

— Cette visite, je vous la fais et je viens vous remercier.

— Du peu que j'ai fait pour vous ? Cela n'en vaut pas la peine.

— C'est vrai, puisque vous n'avez encore rien fait, mais de ce que vous avez voulu faire...

— Que voulez-vous dire, jeune homme ?

— Je veux dire, fit Jean-Pierre, que je me doute que vos offres ne sont ni franches, ni volontaires... que la mère Marie, par un subterfuge que j'ignore, a trouvé le moyen de vous intéresser à moi ; qu'enfin, si elle ne vous avait rien demandé, vous n'auriez pas eu la tendresse qui vous a pris tout à l'heure pour le fils de Madame Constant.

— Il y a peut-être du vrai dans ce que vous dites, fit M. Chevalier ; mais vous êtes protégé par M. le curé, et...

— Et je n'ai besoin de la protection de personne, dit Jean-Pierre, pour faire mon devoir ; je suis soldat et je veux l'être.

— Bravo ! jeune homme, s'écria M. Chevalier enthousiasmé, non par l'accent patriotique du conscrit, mais par l'idée de ne pas payer le remplaçant.

— Je viens donc vous remercier de ce que vous avez promis pour moi, et vous rendre votre parole.

— Et ma signature ? demanda le vieillard.

Ce dernier mot peignait l'homme.

Jean-Pierre eut alors pour lui un sourire de suprême mépris.

Tirant de sa poche le papier imprimé, qui portait la signature de vieillard, il le lui mit sous ses lunettes.

Est-ce ça ? demanda-t-il.

— Oui, fit M. Chevalier émotionné.

Alors, Jean-Pierre tira une allumette de sa vareuse et l'alluma : puis, il la mit sous le papier, qui s'enflamma.

Il le tint, ce papier, jusqu'à ce que la dernière cendre en fut tombée à terre, puis il dit :

— Monsieur, vous qui êtes paraît-il, le père de ma mère, vous qui avez volé votre ami, vous qui avez laissé mourir de faim votre fille, vous qui m'avez abandonné à la charité publique, puisque vous croyez à Dieu et à l'enfer, soyez brûlé vif comme je viens de brûler ce papier.

— Adieu !

Et il sortit sans regarder le vieillard.

Celui-ci se précipita sur les cendres.

L'espionnage

L'Echo de Lyon raconte qu'à des manœuvres d'embarquement exécutées par la garnison, on a arrêté un individu suspect qui suivait avec attention les exercices et demandait des renseignements. Interrogé, il a déclaré être officier dans l'armée bulgare et actuellement en congé. On croit cependant être en présence d'un officier allemand.

Les autorités militaires ont ouvert une enquête.

A Madagascar

Zanzibar, 17 mars.

On signale de nouveaux troubles à Madagascar, aux environs de Tullear, dans la baie de Saint-Augustin. Aucun européen n'a été inquiété. Les autorités hovas ont suffi à rétablir l'ordre.

Nouvelles militaires

L'*Officiel* contient :

Un décret relatif aux conseils d'enquête concernant les sous-officiers et assimilés rengagés ou commissionnés ; un arrêté relatif au conseil de discipline pour les caporaux ou brigadiers et simples soldats commissionnés et pour les militaires susceptibles d'être maintenus sous les drapeaux, en vertu de certaines dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée.

Les paris aux courses

La commission relative à la réglementation des courses de chevaux, après avoir longuement conféré avec MM. Develle et Fallières, a repoussé par 5 voix contre 4 la proposition tendant à revenir pendant un mois à l'ancien état de choses, c'est-à-dire à autoriser tous les paris sur les hippodromes.

La commission a décidé de se réunir aujourd'hui ou demain pour entendre les présidents des sociétés de courses et les représentants de la presse sportive. Il ne paraît pas probable que le rapporteur soit désigné avant les vacances de Pâques.

La loi sur les juges de paix

Lundi a eu lieu à Cou'ances une réunion des avocats du département qui se sont occupés des inconvénients de la réforme des justices de paix. A l'unanimité, l'assemblée a exprimé l'avis que le projet de loi sur l'extension de la compétence des juges de paix ne diminuerait rien sur les frais de justice. Le seul moyen pour arriver à cela serait de réduire les frais de timbre et d'enregistrement.

Les avoués de Caen ont convoqué pour le 12 avril leurs collègues du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

L'Affaire Rabarouste

L'ancien substitut Rabarouste a été condamné par la cour de Bordeaux à 10 mois de prison et 200 fr. d'amende.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Voyage du Président de la République

Le voyage de M. le Président de la République à Toulouse, vers le 20 mai, paraissant définitivement arrêté suivant les dernières dépêches, M. le Préfet, d'accord avec les Sénateuers et les Députés du Lot, ainsi qu'avec le maire de Cahors, s'était empressé de prendre les mesures nécessaire pour demander une audience pour jeudi à M. Carnot, à l'effet de le prier de vouloir bien s'arrêter à Cahors au cours de son voyage dans le Sud-Ouest.

M. le Secrétaire général de la présidence vient de répondre, par télégramme, que M. le Président de la République exprimait le désir de voir la délégation de Cahors remettre sa visite.

Dans ces condltions, M. le préfet est parti seul mercredi matin pour Paris et nous croyons savoir que M. le Maire de Cahors ne tardera pas à le rejoindre.

Les Représentants du Lot à l'Élysée

Le président de la République a reçu mercredi matin les sénateurs et députés du Lot qui sont venus l'inviter à visiter le département du Lot lors de son prochain voyage à Toulouse.

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal s'est réuni lundi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Costes, maire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le conseil a réélu pour son secrétaire M. Rouffy.

Le conseil a donné un avis favorable à l'acceptation du legs de 5,000 fr. fait par M. Bessières au Bureau de bienfaisance ; il a aussi accepté le principe de la vente d'un jardin appartenant au Bureau de bienfaisance et situé avenue de l'Abattoir. Cette vente aura lieu en deux lots, mais à une époque ultérieure.

Le conseil donne encore des avis favorables à des demandes de soutiens de famille en faveur de Cébillac, soldat réserviste de la classe de 1883, à Cognac.

Le conseil autorise le maire à soutenir l'action intentée à la ville par le sieur Dartin, maître d'hôtel à Frayssinet.

M. le maire donne connaissance d'une pétition de M. Henras père, ayant pour but d'affecter le reliquat des 200,000 francs de la rue Rousseau à l'achat des maisons comprises entre la rue Nationale et les boulevards ; quant à lui, il accepterait l'estimation amiable qui pourrait être faite de son immeuble.

M. le maire fait remarquer qu'en effet ces fonds ne devraient pas être distraits de leur estimation ; il croit qu'on pourrait adopter une résolution de nature à tout concilier ; faire face au déficit budgétaire et avoir une somme relativement élevée pour terminer les travaux entrepris et procéder à ceux qui seraient de première nécessité, au moyen d'un emprunt de 1,200,000 fr.

La proposition Henras est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Renvoi à la commission des finances d'une demande en remise de ses prestations, présentée par le sieur Besse, gendre Pons.

Renvoi à la commission des travaux publics d'une demande de prise d'eau de la ville formulée par M. Desprès, ingénieur.

Lecture est donnée d'une lettre préfectorale faisant connaître que le conseil départemental a classé les écoles primaires de Cahors, comme écoles de section et que dès lors, les instituteurs et institutrices de ces écoles n'ont pas droit à l indemnité de résidence, sauf à examiner ultérieurement s'il n'y aurait pas lieu à accorder une indemnité facultative.

Après la séance, M. le maire a demandé aux membres du conseil s'ils étaient d'avis de tenter des démarches auprès du président de la République pour l'engager à venir dans notre ville, à l'occasion de l'inauguration de la ligne ferrée de Cahors à Brive.

Tous les conseillers ont chargé M. le maire de vouloir bien faire les démarches nécessaires.

L'Alliance française

Nous sommes heureux de reproduire l'excellent discours prononcé par M. le proviseur du Lycée à l'ouverture de la conférence de dimanche.

Mesdames, Messieurs,

Avant de donner la parole au jeune agrégé d'histoire, dont l'activité toujours généreuse et le nom déjà populaire dans cette ville vous ont réunis ce soir en si grand nombre, je dois remercier les hommes considérables, par leur valeur personnelle et par les fonctions publiques dont ils sont investis, qui ont bien voulu accepter le titre modeste de membres et de présidents d'honneur du Comité de l'Alliance française ; — leur patronage et leur présence sont pour nous une force dont nous sentons vivement tout le prix.

Vous me permettrez également de rappeler les noms des premiers délégués de notre association dans ce département ; celui de M. Hallberg, ancien professeur de rhétorique au lycée de Cahors, un des maîtres les plus écoutés et les plus autorisés de cette Université de Toulouse si brillante par le nombre de ses écoliers, le savoir, l'éloquence, la renommée de ses professeurs : celui de M. René Pradel, qui a pris l'œuvre des mains de M. Hallberg, et, par ses qualités propres, un tact constamment en éveil, et une sûreté rare de jugement, par la méthode des résultats, a porté si rapidement le nombre des adhérents de 10 à 50 : beau succès, qui lui a valu des remercîments des éminents directeurs de l'Alliance et que je suis heureux de lui transmettre publiquement, afin qu'il apprenne que les diplomates les plus fins et les plus subtils, malgré leurs efforts, ne réussissent pas toujours à se dérober aux éloges, aux applaudissement qu'ils ont si pleinement mérités. (Applaudissements).

L'Alliance française, du reste, quels que soient ses délégués, ses agents de propagande poursuit toujours et partout le même but : répandre la langue française, l'esprit français qu'elle considère, malgré ses défauts, comme une des plus nobles formes de l'âme humaine, de l'esprit humain, dans le passé, le présent et l'avenir. Ne regrettez donc pas d'être venus, d'avoir combattu et vaincu en vous aujourd'hui l'instinct égoïste qui nous isole, nous enferme et nous mûre dans le moi si haïssable; d'avoir cédé, au contraire, à l'inclination naturelle aussi qui nous pousse à nous répandre, à sortir de nous-mêmes, à nous porter vers autrui. Si la folie de Don Quichotte fait parfois regretter la fausse sagesse de Sancho Pança ; s'il y a quelque danger, à s'épandre, à aimer, et à servir mêmes les plus nobles causes, à poursuivre des chimères, d'incertaines et fuyantes lueurs, il n'y a point à se serrer, à se tendre une main fraternelle autour de l'autel de la patrie, à multiplier sa chère image, à favoriser l'expansion, le rayonnement de la plus noble race, la plus sociable, la plus franche et généreuse en ses actes historiques ou privés, la plus universelle et la plus claire en ses pensées et en sa langue.

Nous étions sûrs de votre adhésion et j'en sa-lue avec joie la manifestation : ce n'est pas dans cette ville courtoise, hospitalière entre toutes, intelligente et fière, polie et lettrée autant qu'énergique et vaillante, que les voix de l'Alliance française resteront sans écho : ce n'est pas au milieu des Cadurciens, dont les ancêtres furent les derniers champions de l'indépendance contre le génie militaire de César et la puissance de Rome, au berceau de celui dont la mémorable constance soutint et anima la défense nationale, il y a vingt ans, que l'idée de Patrie trouvera jamais des réfractaires ou des rénégats. — Non, vous n'êtes pas de ceux qui pensent que le rôle de la France est fini en Europe et dans le monde; que les rayons de chaleur et de lumière, que depuis tant de siècles elle a projeté sur le monde, sont effacés ou simplement pâlis ; que c'en est fait de son influence bienfaisante, de son génie, de sa gloire ; que sa bouche est scellée, son épée à jamais brisée, et que l'heure est venue de prononcer et de jeter sur elle le mot lugubre de Koscinsko sur les nationalités expirantes, comme le fossoyeur fait sonner sa pelletée de terre sur le cercueil.

Le bronze magnanime qui, à deux pas de cette enceinte, étend sa main protectrice sur lacité tout entière, la préserve des défaillances, des craintes serviles, de l'inertie, de tout désespoir, bassesse ou lâcheté ; à défaut de ses lèvres muettes, sa fière attitude continue à élever les cœurs de ses concitoyens et semble répéter à tous les enfants de la noble blessée que la mort est moins redoutable que la honte, que le souci de l'honneur pour les nations, comme pour les individus, passe avant le souci de la vie.

L'Alliance française est en dehors et au-dessus des partis ; elle n'a qu'un drapeau : le drapeau de la France. (Applaudissements répétés).

Baccalauréat de philosophie

Quatre élèves du Lycée Gambetta se sont présentés à l'examen, à Toulouse, les 16 et 17 mars; tous les quatre ont été reçus ce sont : MM. Arnault, Bouyssou, Cavanié, Labelle.

Nécrologie

Notre compatriote M. Calvet, ancien directeur d'Ecole normale vient de succomber presque subitement à Cahors. La nouvelle a péniblement impressionné les nombreux amis que M. Calvet comptait parmi nous.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

* * *

M. Tissot, professeur au lycée de Digne, ancien professeur au Lycée de Cahors, est mort ces jours derniers.

Par les qualités de son cœur et de son caractère, M. Tissot, dans le court séjour qu'il avait fait parmi nous, avait su conquérir l'amitié de tous. Professeur aussi dévoué et consciencieux que modeste, il avait toujours été aussi aimé de ses élèves qu'estimé de ses chefs : son proviseur et un de ses collègues lui en ont rendu le témoignage public sur sa tombe.

Il sera vivement regretté par les nombreux amis qu'il avait laissés parmi nous.

Collège de jeunes filles

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 10 mars courant, les jeunes filles, désignées ci-après, boursières d'écoles primaires supérieures, ont été transférées au collège de jeunes filles de Cahors. Cette décision au-

---

— Paroles, que tout cela ! murmura-t-il ; l'important, c'est que le papier est bien brûlé, et que je ne paierai pas.

Jean-Pierre était sorti de la maison de M. Chevalier le cœur léger : il lui semblait qu'il venait de faire acte d'homme.

— Parbleu, se dit-il, pendant que je suis en train, allons-y tout du long !

Et il partit tout droit à la mairie.

Le maire qui, à cette époque, était M. Dupont, avoué, homme brusque, mais ayant bon cœur, et dont l'étude était rue de la Pêcherie, M. Dupont, disons-nous, était dans son bureau.

— Que veux-tu ? dit-il au jeune homme sans le regarder.

— Je suis Jean-Pierre Constant, conscrit de cette année.

— Eh bien, après ? Je n'ai pas encore reçu les feuilles de route... T'en plaindrais-tu ?

— Précisément ! dit Jean-Pierre. Je veux partir.

Le maire se retourna et regarda le conscrit.

— Tu veux devancer l'appel pour choisir ton régiment.

— Oui, M. le maire.

— Le pays ne te plaît pas, alors ?

— Ce n'est pas le pays qui me déplaît. Seulement je tiens à aller dans un régiment qui me convienne.

— C'est ton droit, mon garçon, dit le maire radouci.

— Tes parents consentent à ton départ ?

— Je n'en ai plus.

— C'est juste, fit le maire, qui consultait un registre.

— Donc, tu t'engages tout de suite ?

— Si vous le voulez, Monsieur le Maire.

— Moi je le veux bien. Dans quel régiment ?

— Dans le 25e de ligne.

— Ah ! ah ! tu veux aller voir ton compatriote Maurice Bertrand ; qui deviendra certainement une de nos célébrités nationales.

— M. le maire a deviné.

— Gaillard, tu n'est pas bête; Maurice te doit la vie, si ma mémoire est fidèle : et bâti comme tu l'es, avec des protections... qui sait ? Dans chaque bidon de soldat, il y a un bâton de maréchal de France.

Jean-Pierre eut son large sourire.

— Je n'ai pas tant d'ambition, monsieur le maire ; je veux simplement servir la France dans la limite de mes moyens.

Le maire fit appeler son secrétaire qui fit signer une feuille à Jean-Pierre.

— Tu partiras après demain, dit le maire : est-ce trop tôt ?

— Non, non, dit le conscrit, le plus tôt sera le meilleur.

Les formalités remplies, il regagna la maison hospitalière de M. Durand, maison qui contenait son bonheur et qu'il avait maintenant hâte de quitter.

M. Durand se mettait à table.

M. Durand, dit Jean-Pierre, mangeons et allons à la pêche vingt-quatre-heures sans quitter ; je pars après-demain, et Dieu sait quand je reverrai la Seine !

XVI

LE DÉPART DU CONSCRIT

Le surlendemain, c'était un lundi. A six heures du matin, une dizaine de jeunes gens, amis de Jean-Pierre, la plupart conscrits de l'année, mais moins pressés que lui de partir, venaient frapper à la porte de la maison de la Pêcherie, afin de servir d'escorte au voyageur.

Jean-Pierre allait rejoindre à Versailles, au dépôt du régiment : il devait passer par Lonjumeau, célèbre par le nom du fameux postillon.

Le jeune homme était levé et habillé, prêt à partir ; il avait une blouse bleue, qui est le costume ordinaire, et un petit paquet, qui ne semblait ne rien peser sur son épaule.

Quelques instants après, la mère Marie arriva.

Elle était brave, la vieille. Ses yeux ne voulaient pas pleurer et son cœur était pourtant bien gros.

— Bah ! disait-elle, il ne va pas si loin ; et puis c'est impossible que je meure sans le revoir.

Tous ces adieux se firent mouillés de vin blanc et de larmes.

M. et Mme Durand étaient presque aussi émus que la mère Marie.

Ils s'étaient attachés au jeune homme tout doucement, et leur attachement avait grandi avec les années, sans secousse.

Il s'apercevaient tout à coup du grand vide qui se préparait dans leur maison.

Jean-Pierre, avant de s'éloigner, semblait attendre quelqu'un ou quelque chose.

Comme il sondait l'escalier du regard, un pas se fit entendre. C'était celui de Jenny.

La jeune fille était un peu pâle. Le conscrit alla à sa rencontre, lui prit la main et l'attira vers le jardin.

Ce jardin où se trouvaient les lilas, ce jardin où pour la première fois il lui avait dit son amour et ses espérances.

Espérance, bonheur, tout cela s'était vite envolé !

Jenny se laissa conduire.

— Vous partez, dit-elle, vous partez à cause de moi, je le sais, et je vous demande pardon des souffrances que vous éprouverez peut-être...

— Peut-être ! fit-il, d'un ton de reproche.

— Que vous éprouvez certainement.

— Je vous les pardonne d'avance, fit le jeune homme.

Une porte s'ouvrit et une voix cria :

— Oh ! hé ! Jean-Pierre, en avant, il fait soleil.

— Voilà ! dit le conscrit ; une minute et j'y suis.

Jenny, à son tour, lui saisit la main et l'attira sous les arbres.

Ecoutez, dit-elle, ou plutôt écoute, mon frère, — je puis donner ce nom à mon plus véritable ami. — pars avec mon estime et mon amitié ; je ne puis faire ce que tu demandes, et je redoute que tu sois obligé de faire ce que tu as promis.

— Je crains de comprendre, dit Jean-Pierre.

— Silence ! embrasse-moi, frère, et adieu.

— Non, dit Jean-Pierre, au revoir !

(*A suivre*).

ra son effet à partir du 1er avril 1891.

Mlles Estival (Gabrielle), Salgues, actuellement boursières à Saint-Céré.

Mlles Raynaly, Pardes, actuellement boursières à Monteuq.

Le téléphone

Ces jours-ci, l'autorité militaire va faire procéder, à l'installation du téléphone au champ de tir de Caillac.

Nouvelles militaires

L'*Echo de Paris* constate que les bureaux de recrutement ont vu depuis le 1er mars une extrême affluence de candidats à l'engagement volontaire de trois ans. En quelques jours, le maximum des places fixées par le ministre de la guerre pour chaque corps de troupe a été atteint. Les régiments les moins favorisés sous le rapport de la garnison ou de l'éloignement des grands centres ont seuls pu accueillir les retardataires. Aujourd'hui tous les corps sont au complet.

Dans toutes les armes, les colonels s'accordent à regretter la tendance des jeunes gens de dix-huit ans à devancer l'appel et à se libérer trois ans plus tôt des charges du service militaire. Comme les engagés constituent la meilleure partie du contingent, il résultera l'année prochaine un rajeunissement excessif des cadres subalternes.

L'engagement à partir de dix-huit ans n'est pas du reste sans danger pour beaucoup de jeunes gens incomplètement formés. Cet hiver, 18,000 engagés qui ont été acceptés en novembre ont malheur usement fourni de très nombreux malades aux hôpitaux.

RESPECT AUX POMPIERS

Beaucoup de personnes ignorent qu'un pompier en exercice devient un véritable fonctionnaire, un agent de la force publique. Dans ces conditions, toute injure à lui adressée prend une gravité exceptionnelle, et peut amener une répression sévère. A ce titre les deux lettres suivantes sont intéressantes à lire et terminent très honorablement un incident regrettable.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot *à Cahors*

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de l'incendie survenu le 5 courant au n° 33 de la rue Nationale à Cahors, les Sapeurs-Pompiers furent l'objet d'invectives de la part de l'un des voisins de l'immeuble incendié.

M. Bouzeran auteur de cet acte répréhensible reconnaissant la gravité de sa faute et combien il a été coupable de se laisser aller à une telle intempérance de langage envers des hommes si dévoués à leurs devoirs, nous a écrit la lettre d'excuses ci-jointe, à la suite de laquelle les Sapeurs-Pompiers obéissant toujours aux sentiments des caractères généreux, ont consenti à retirer la plainte déposée contre le délinquant.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer la dite lettre d'excuses dans l'un des plus prochains nos de votre journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Capitaine des Sapeurs-Pompiers,
AUSSET.

* * *

Monsieur Aussel, Capitaine, commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Cahors

Monsieur le Capitaine,

Monsieur le procureur de la République m'a fait appeler pour me donner connaissance d'un procès-verbal dressé contre moi par M. le Commissaire de police de Cahors, à la suite d'une plainte qu'il a reçue et à laquelle ont donné lieu de la part des Sapeurs-Pompiers de cette ville, des mots grossiers et offensants que j'ai proférés sans motifs à leur endroit et les violences auxquelles je me suis livré à l'égard de l'un d'eux, à l'occasion de l'incendie qui s'est déclaré le jeudi 5 mars, dans la maison n° 33 contigue à celle que je possède rue Nationale, à Cahors.

Je suis profondément peiné de m'être rendu coupable de tels actes qui, vous le savez bien, sont si peu en harmonie avec mon caractère et mon tempérament. Un tel oubli de ma part, un tel égarement de mes sens, ne peuvent s'expliquer que parce que voyant mon immeuble, mes marchandises et enfin tout ce que je possède éminemment menacé par les flammes, je voyais en même temps ma ruine complète et irréparable et par conséquent ma famille et moi réduits à la misère.

C'est donc cet état d'affolement et d'irresponsabilité momentanés qui m'a fait commettre cet acte que je regrette si profondément. Je me plais à reconnaître tous mes torts à l'égard de ces hommes de cœur qui par pur dévouement, et sans compensation aucune, sont toujours prêts à sacrifier leur vie pour défendre nos biens et nos familles, lorsque le fléau les menace et qui, par cela même, méritent le respect, l'admiration et la reconnaissance de tous.

Je vous prie donc, Monsieur le Capitaine, de vouloir bien accepter mes excuses les plus sincères, les présenter et les faire accepter par vos braves sapeurs et laissez-moi espérer que, mû par ce sentiment de générosité humaine si largement professé par tous les Sapeurs-Pompiers, vous voudrez bien, de concert avec eux, retirer la plainte déposée contre moi.

J'ose espérer encore, Monsieur le Capitaine, que, en ce qui vous concerne personnellement, nos excellentes relations et les liens d'étroite amitié qui se sont établis entre nous sur les champs de bataille d'il y a 20 ans, ne se trouveront pas amoindries à l'avenir par le fâcheux et regrettable incident qui a pu les troubler un instant.

J'ajoute, et il ne m'en coûte rien de le faire que, les paroles injurieuses et répréhensibles qui m'ont échappé, ayant été prononcées publiquement, je vous autorise, à titre de réparation, à faire de la présente tel usage qu'il vous plaira et notamment à la faire insérer dans les journaux qui se publient à Cahors et la *Dépêche* de Toulouse.

Croyez-moi toujours, Monsieur le Capitaine, votre tout dévoué,

BOUZERAN.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 mars

Présidence de M. le docteur Lebœuf, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. l'abbé Gary donne lecture de quatre noëls patois inédits qu'il a récemment recueillis : 1° *Dempeï que nostrè prumié poire*; — 2° *Filhos què boulès bous salba*; — 3° *Quon gardèn un troupel*; — 4° *L'Ormouinèto, sèbous plai.*

M. Rouquet donne lecture d'un gracieux sonnet intitulé le *Sylphe* et dédié à M. Arnaud, préfet du Lot. Cette pièce de vers a obtenu un diplôme d'honneur au concours du *Sylphe* à Paris. Nous croyons devoir ajouter à ce propos que la cantante, *Lous Efons del Lot*, couronnés par la Société amicale du Lot et lue par M. Rouquet, son auteur, à la dernière séance, est dédiée à M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts. Le même membre dépose sur le bureau de la Société l'*Armanat Garounec, per 1891*, qui contient un éloquent discours patois de M. Rouquet chargé, en sa qualité de vice-président de *l'Escholo de Jasmin*, de souhaiter à Agen la bienvenue aux Félibres et Cigaliers. Cette publication reproduit aussi une chanson patoise dédiée par le même félibre aux étudiants de Montpellier. M. Rouquet donne lecture des diverses poésies ainsi que de son ode à Jasmin, également en langue patoise qui fut lue et couronnée à la Cour d'Amour d'Agen. La Société lui adresse ses remerciements et ses félicitations.

M. de Laroussilhe donne lecture de l'*Histoire de la Commanderie des Hospitaliers de la Tronquière* qu'il a entrepris d'écrire. Avant d'entrer complètement dans son sujet, M. de Laroussilhe croit utile de faire un historique rapide de l'Ordre des chevaliers de Malte. Il retrace successivement la fondation de l'Ordre, les premiers combats qu'il eut à soutenir, l'héroïsme de ses membres et surtout de son commandeur, le plus célèbre, Saurot de la Valette, originaire du Quercy, qui s'immortalisa par la défense de Malte, l'affaiblissement de cette puissante compagnie et enfin sa disparition et la capitulation de Malte, leur capitale, devant la flotte de Bonaparte.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, il est décidé : 1° qu'il sera fait un tirage à part de 100 exemplaires, des statuts et du Règlement intérieur de la Société, contenus dans le 4e fascicule de l'année 1890; que la commission du Bulletin se réunira le samedi 7 mars à huit heures du soir.

Le Président, Dr LEBŒUF — *Le Secrétaire,* J. BLANC.

Le truc de la caisse « générale » des retraites

Nous lisons dans l'*Alliance Républicaine :*

On nous signale une escroquerie qui se pratique, paraît il, sur une assez grande échelle.

Il existe à Paris, 40, rue Laffite, une certaine « Caisse générale des retraites », qui, pour faire signer des polices et se faire verser des fonds, procède de la façon suivante :

Elle a envoyé dans les départements des agents qui se sont présentés chez les instituteurs en leur disant : « Vous connaissez la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*. Les statuts sont affichés dans vos classes. (Le ministre de l'instruction publique a, en effet, il y a quelques années, prescrit l'affichage de ces statuts dans les écoles.) Pour donner de l'extension à cette caisse, le ministre de l'instruction publique a décidé d'envoyer des inspecteurs dans les départements auprès des membres de l'enseignement, et nous sommes deux de ces inspecteurs. C'est donc avec l'assentiment de vos chefs hiérarchiques que nous nous présentons. »

Les soi-disant inspecteurs pressaient alors, au nom du ministre et de l'inspecteur d'académie, de souscrire une police d'assurance à cette caisse garantie par l'Etat. L'instituteur, et parfois aussi l'institutrice, signaient, faisaient les premiers versements, puis un beau jour s'apercevaient qu'ils avaient été dupés et qu'au lieu de souscrire à la Caisse *nationale* des retraites », ils avaient souscrit à la « Caisse *générale* des retraites ».

Plusieurs de nos abonnés, peu satisfaits d'avoir été ainsi trompés, nous demandent comment ils doivent s'y prendre pour ne pas payer les sommes que la « Caisse générale » de la rue Laffite leur réclame.

Le meilleur moyen nous paraît être de menacer les réclamants d'une plainte au procureur de la République, comme l'a fait une institutrice de Seine-et-Marne qui, depuis lors, n'a plus jamais entendu parler de rien.

ÉTUDE

de Me AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

SUR

Saisie Immobilière

Fixée au **quinze avril mil huit cent quatre vingt-onze**, *à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.*

Suivant procès-verbal de Me Combelles, huissier à Cahors, du quinze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, M. Antoine Bach, négociant, demeurant à Cahors, a fait pratiquer une saisie sur les immeubles de Prosper Roques, plus bas nommé. Suivant autre procès-verbal de Me Contou, huissier à Cahors, des vingt-sept et vingt-huit novembre dernier, enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf décembre dernier, volume 138, numéros 32 et 33, mais seulement en ce qui concerne Jean Milhau, ci-après nommé.

Il a été procédé à la requête de M. Jean Contival, pêcheur, domicilié à Larroque-des-Arcs, ayant constitué Me Auguste Mazières pour son avoué, près ledit tribunal.

Sur la tête et au préjudice de : 1° Milhau, Jean, propriétaire et charpentier, domicilié à Vers, et demeurant actuellement à l'hospice de Cahors; 2° Et Prosper Roques, cafetier et entrepreneur, domicilié à Vers, et actuellement employé des chemins de fer, à Salons-la-Tour (Corrèze), pris comme tiers détenteur des immeubles ci-après, ayant appartenu à Jean Milhau.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Ledit M. Antoine Bach, ayant abandonné ses poursuites, ledit Jean Contival a demandé à y être subrogé, et par jugement du vingt-un janvier dernier, le tribunal, faisant droit à sa demande l'a subrogé aux poursuites dudit Bach et ordonné que la procédure serait reprise sur ses derniers errements.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ses biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du onze mars courant, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au quinze avril prochain.

En conséquence et conformément au jugement précité, il sera procédé à la requête dudit M. Jean Contival, ou de ses héritiers, le quinze avril prochain, à la vente en un seul lot des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE

DES BIENS A VENDRE

1° Une terre et pâtus, située au lieu appelé le Bergou ou Berjou à Granjole, commune de Vers, numéro 572, de contenance de quatre ares soixante-dix centiares;

2° Un pré, au même lieu, numéro 575, de contenance de onze ares vingt-cinq centiares;

3° Une pâture, au même lieu, numéro 574 P, de contenance de deux ares quinze centiares;

4° Une maison, au même lieu, numéro 572, dont le sol peut avoir une contenance de près de deux ares; au sud de cette maison, se trouve contigu et en sous sol, construite une étable couverte par une voûte formant terrasse, sur laquelle se trouve la porte d'entrée.

Tous les biens, ci-dessus désignés, sont jouis et exploités par ledit Roques et sont tous situés sur la commune de Vers, canton de St-Géry (Lot).

La vente en sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... **10** fr.

Aux termes d'un dire inséré au cahier des charges, au nom de M. Couderc, agent général à Cahors, de la Compagnie d'Assurance contre l'incendie « Assurances Générales », et dont le tribunal en a donné acte à l'audience du onze mars courant, l'adjudicataire sera tenu, en ce qui concerne la maison, qui se trouve comprise dans la présente vente et qui est assurée à ladite Compagnie, pour une période de dix ans, à partir du onze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, suivant police, numéro 2711, moyennant une prime annuelle de neuf francs trente centimes et de continuer la dite police d'assurance jusqu'à son expiration et de payer les primes échues et celles à échoir à l'avenir.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le 18 mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

Bourse de Paris

Cours du 18 Mars 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel	compt.	95 05
3 0/0 amortissable	compt.	95 55
3 0/0 Emprunt 1891		93 62
4 1/2 0/0 1883	compt.	105 15

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE	4350 »
CRÉDIT FONCIER	1290 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	490 »
COMPTOIR Nal D'ESCOMPte	640 »
EST (Chemin de fer)	935 »
LYON. —	1540 »
MIDI. —	1326 »
NORD. —	1885 »
ORLÉANS. —	1585 »
OUEST. —	1090 »
GAZ, Cie parisienne	1475 »
CANAL DE SUEZ	2457 50
CANAL DE PANAMA	37 50
Etablissements DECAUVILLE	471 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion)	444 »
EST 3 0/0	439 »
MIDI 3 0/0	447 75
NORD 3 0/0	447 50
ORLÉANS 3 0/0	451 »
OUEST 3 0/0	448 »
SUD DE LA FRANCE	425 »
OUEST-ALGÉRIEN	430 »
EST-ALGERIEN	429 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 o/o 1853	605 »
— — 4 o/o 1863.	528 »
— fonc. 3 o/o 1877.	390 »
— comm. 3 o/o 1879.	474 »
— fonc. 3 o/o 1879.	480 »
— comm. 3o/o 1880.	466 25
— fonc. 3 o/o 1883.	421 50
— — 3 o/o 1885.	475 »
— bons 100 fr. av. lots.	74 »
GAZ, Cie parisienne	523 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889	99 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé	100 40
PORTUGAIS 3 0/0 (rente)	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889	442 50
LOMBARDS, 3 0/0	342 50
SARAGOSSE 3 0/0	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)	665 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 18 mars 1891

La rente française est très-ferme, la hausse qui s'était manifestée hier, s'est encore accentuée aujourd'hui. On ne saurait donc se plaindre des cours non plus que des dispositions du marché qui sont visiblement à la hausse. L'importance des affaires ne répond pas à la bonne tenue de la cote.

Le 3 % regagnant déjà une partie de son coupon finit à 95.02 1/2, le nouveau fait 93.62. Les vendeurs n'ont pas de succès sur les actions de nos grandes sociétés de Crédit, nous l'avions prévu, hausse du Crédit foncier à 1287.50 de la Banque de Paris à 830, du Crédit lyonnais à 796.25. Progrès sensible sur la Société générale et sur la Banque d'Escompte. Les chemins portugais remontent à 500.

Les fonds étrangers ont eu un vif mouvement de reprise : l'Italien, suivant nos prévisions, s'avance à 92.20; l'Extérieure est à 77 7/16.

En Banque, l'Alpine est demandée à 227.50. La part *Petite presse* fait 80. La french Guayana est à 35, le Laurium Grec cote 168.75. Les charbonnage d'Uricany sont à 230.

L'émission des obligations du Crédit Foncier de Tunisie a eu un plein succès.

Depuis le 5 avril 1883, le Crédit Foncier Egyptien à été déclaré établissement d'utilité publique, et fonctionne dans les mêmes conditions que le Crédit Foncier de France. Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 1,002,248.86.

Ces explications impliquent la sécurité exceptionnelle dont jouissent les obligations qui seront émises le 25 courant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte et Fêtes à SÉVILLE

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 22 au 29 Mars, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 20 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 10 Mars au 15 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de **250** francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 18 au 28 Mars, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de **200** francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne, et à Hendaye, et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A no 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	3	personnes	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A no 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Bibliographie

M. Ferdinand Brunetière vient de publier sur Corneille une étude littéraire vraiment magistrale. Nos lecteurs la trouveront dans les 296e et 297e livraisons de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, parues cette semaine, qui renferment encore un belle biographie de Corot, par M. Victor Champier, un travail historique et artistique des plus intéressants sur les Corporations, par MM. Eug. Muntz et H. Monin, enfin une histoire du Corps législatif sous le premier et le second Empire, pleine de détails curieux.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont *si nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Raoubout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt, 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Société anonyme au capital de 80 millions de francs. — Conversion en 4 0/0 des obligations 5 0/0. — 140,000 obligations foncières 4 0/0 de 505 fr. ou 1/20. — Intérêts semestriels, 10 fr. 10, nets d'impôts (1er avril-1er oct.) payables en or, à Paris, Londres et en Egypte. — Amortissement en or, à 505 fr. en 75 ans, par tirages semestriels, à partir du 1er octobre 1891.

Prix d'émission : 465 francs (jouissance du 1er avril 1891). On paie : en souscrivant 50 fr., à la répartition, du 1er au avril, 150 fr., du 1er au 5 mai, 150 fr., du 1er au 5 juin, 115 fr. Ou 463 fr. 90. si on se libère à la répartition. Le placement ressort, à ce cours, à 4,35 0/0 net d'impôts, plus la prime d'amortissement à 505 fr. Les titres 5 0/0, remboursement à 505 fr. sont reçus en paiement à 507 fr. 50 (coupon du 1er avril 1891 détaché). Pour eux, la souscription est irréductible et le prix net ressort à 461 fr. 40. Tout solde de décompte de conversion inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.

On souscrit : Mercredi 25 mars, Banque d'Escompte de Paris ; Crédit Lyonnais ; Société générale ; Crédit Industriel ; Société Marseillaise, et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger. Dès à présent, on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindres les titres 5 0/0. La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes,* etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la *Chlorose* et l'*Anémie ;* il convient à tous les tempéraments affaiblis
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU
40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**
et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — *Rue St-James, 12,* — CAHORS

Mme Ve **BALAGAYRIE,** a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, *munis de bons certificats,* aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION — CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Eté.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les *Affections de la Peau*
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme Incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp^ce.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée
La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
Il est délivré un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresse, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

PLACEMENT SERIEUX
PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR
PLACEMENT GARANTI
Ces trois conditions essentielles sont indiquées par le COMPTOIR DÉPARTEMENTAL 86, r. de Richelieu, Paris

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE
de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES**
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)
Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAITRE :
Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines
PAR M. VICTOR COMBES
En vente chez l'auteur et principaux libraires
PRIX : **3 fr.** FRANCO-POSTE

LE VIGNOBLE
DE L'ORPHELINAT D'ARNIS
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES
POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE
Par le Directeur de l'Établissement
2e édition

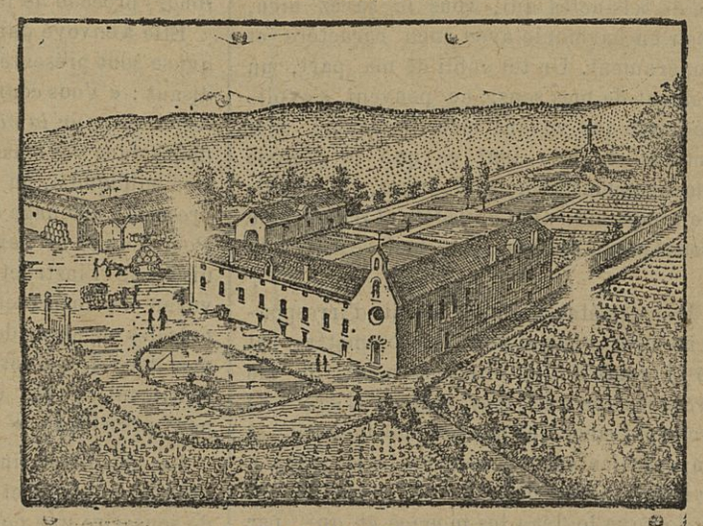

Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75
En vente chez tous les Libraires

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.